

ASSEMBLEE GENERALE du 27 06 2023

Siège de la MGEN, Paris 15^e

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Pap NDIAYE, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par monsieur Jean HUBAC, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service, Adjointe à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représentée par monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur général des ressources humaines, représenté par monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, DGRH
- Monsieur Christophe GEHIN, Chef de service, Adjoint à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, DGESCO
- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, représenté par monsieur Etienne BARRAUX, Référent académique « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil, représenté par madame Christine DARNAULT, Directrice de cabinet adjointe auprès de monsieur le Recteur
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du groupe Education physique et sportive
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques

- Monsieur Brice BENARD, IA IPR EPS Orléans-Tours
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Florence DURNERIN, IA IPR EPS Lille, Déléguée académique à l'action sportive
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin, Conseillère technique, Direction générale de l'enseignement scolaire

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Madame Louison PERNY-FIL, Elue CAVL, académie de Montpellier

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A)
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des sports, représentée par monsieur Jean de LABRUSSE, Chargé de mission inclusion sociale par le sport, bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A)
- Monsieur Jérôme FOURNIER, Adjoint à la Directrice des sports, représenté par madame Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU, Chargée de mission Sport Santé
- Monsieur Laurent VILLEBRUN, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
- Madame Mona PANTEL, Conseillère d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Monsieur Andréas SEILER, Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSF, représenté par madame Marion GUYONMARD, Directrice des Grandes causes nationales au CNOSF
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), représentée par monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Monsieur Denis MIGUET, Directeur Départemental UNSS Seine-et-Marne
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Séverine BERTRAND, membre de la direction nationale du S.N.E.P./F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP-FO
- Monsieur Eric MARICAILLE, représentant de la PEEP

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée général et technologique André Theuriet, Civray, académie de Poitiers
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil

- Madame Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Henri Wallon, Ivry sur Seine, académie de Créteil
- Madame Maud KESSLER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Lucas de Nehou, Paris, académie de Paris
- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice
- Monsieur Frédéric LENORMAND, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Alphonse Allais, Val de Reuil, académie de Rouen
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Legta Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Hérault
- Monsieur Alexandre FALCO, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale de la Lozère
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Collège Établissements, territoires et politiques éducatives
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1^{er}
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Rachid FRIHMAT, Principal du collège Daniel Mayer, Paris 18^e

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Monsieur Morane DEHAR, Chargé d'études et d'évaluation, Bureau de l'accompagnement à l'autonomie des fédérations et du sport professionnel (DS2B)
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional académique d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Monsieur Fabien CANU, Directeur Général de l'INSEP, représenté par madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Madame Roxane VIAL, Elue CAVL, académie de Strasbourg

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Madame Carole DELGA, Présidente de l'Association des Régions de France (ARF), représentée par Monsieur Ludovic PERNEY, Vice-Président de la Région Sud

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Michel DARCY, Président Général Délégué de la Fédération Sportive des ASPTT, représentant le CNOSEF
- Monsieur Cédric TERRET, Président de la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.)
- Madame Valérie QUERIC, SNPDEN UNSA
- Les 2 représentant(e)s de la F.C.P.E.

ACCUEIL PAR LE VICE PRESIDENT DE LA MGEN, Monsieur Bertrand BOUSQUET :

Monsieur BOUSQUET souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée générale de l'UNSS. Il met en corrélation des articles des statuts de l'UNSS et de la MGEN où il est évoqué le développement moral, culturel et social des adhérents ; cela montre l'objet semblable et complémentaire des deux structures, dans le domaine de la construction du citoyen de demain et de son épanouissement dans la société. Le Sport pour la MGEN est un vecteur de bien-être et de prévention. Il donne aux plus jeunes un cadre et des règles et il permet de travailler sur l'égalité entre les filles et les garçons. L'ambition commune est celle de construire une société plus juste. Ce partenariat entre la MGEN et l'UNSS doit se déployer sur l'ensemble du territoire pour les plus jeunes et les personnels de l'éducation couverts par la MGEN. Monsieur BOUSQUET souhaite une belle matinée pour les travaux qui vont être entrepris et réaffirme le plaisir d'accueillir l'UNSS au sein des locaux de la MGEN à Paris.

I) Ouverture par Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Monsieur Jean HUBAC remercie Monsieur BOUSQUET pour ces propos et cet accueil, propices à un travail dans les meilleures conditions.

C'est la première Assemblée générale que Monsieur HUBAC préside en représentation du Ministre, il succède à Monsieur LACROIX. Monsieur HUBAC excuse Monsieur le Ministre de l'Education nationale qui est retenu par le Président de la République.

Nous avons dû déplacer cette instance, car un conseil d'administration extraordinaire a été ajouté. De fait, cette Assemblée se place sur les dates du diplôme national du brevet, ce qui entraîne des défections parmi les membres de l'Assemblée générale, notamment du côté des chefs d'établissement ainsi que des DASEN qui sont mobilisés aujourd'hui dans leur territoire.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, remercie Monsieur le Vice-président pour son accueil, ses mots et la collaboration à venir entre les deux structures.

Monsieur GIRAULT propose de commencer l'ordre du jour par les déclarations liminaires.

II) Déclarations liminaires

Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du SNEP-FSU :

Le sport scolaire dans un contexte bien particulier fait preuve d'un dynamisme sans faille qu'il nous faut saluer d'autant plus que les freins à l'organisation des pratiques des élèves n'ont jamais été aussi forts. Bien sûr l'inflation a pesé énormément et pèsera encore à l'avenir que ce soit pour les transports mais aussi les coûts énergétiques qui ont explosé et qui ont contraint en début d'année nombre de collectivités à fermer des installations, à couper le chauffage rendant très difficile l'organisation des activités physiques sportives et artistiques.

Il aura fallu ce contexte et celui d'une accélération du changement climatique pour que se pose enfin la question des passoires thermiques que sont des gymnases peu voire pas entretenus depuis les années 70. Mais si pour l'heure les questions se posent, les solutions et résolutions font plus que tarder.

Nous sommes à un an des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris et force est de constater qu'aucun des objectifs fixés n'est en passe d'être rempli. Continuer à parler d'héritage alors qu'il n'y aura rien à hériter relève de la tromperie pour faire croire que ces Jeux pourraient changer le monde, notre pays et la pratique de l'ensemble des Français-es...

Comment ne pas penser que l'action de l'État nuit à ses propres engagements et notamment celui de « Faire de la France une nation de sportifs » ?

Pour le SNEP-FSU et d'autres, tout ou beaucoup commence à l'école. L'EPS et le Sport scolaire sont des maillons essentiels du développement du sport en France. Touchant l'ensemble d'une génération, ils peuvent travailler au goût de la pratique par la connaissance et les savoirs transmis au travers des différentes APSA, à l'envie de se dépasser en se connaissant mieux, en améliorant l'image de soi, en respectant les règles et autrui...

Pourtant, les projets et réformes de l'Éducation nationale tout en affirmant l'importance du sport et de la pratique, ne font qu'entraver ce développement nécessaire. Quelques exemples probablement non exhaustifs :

Après la baisse des horaires disciplinaires en Lycée professionnel, l'augmentation des PFMP aboutira de facto à moins d'école et donc moins d'EPS et de sport scolaire. Et alors même que l'on ferme des filières dites non insérantes pour en ouvrir d'autres, les métiers du sport ne font pas partie de l'équation alors même que les besoins sont criants ;

Il a fallu corriger quelque peu la réforme Blanquer des lycées toujours aussi contesté en remettant des mathématiques au tronc commun. Si on peut l'entendre, cela aboutit à des créneaux de moins et une utilisation encore plus importante des mercredis après-midi moment du sport scolaire ;

Toujours sur cette réforme, les épreuves de spécialité en mars et la connaissance fine pour les élèves de leur résultat au baccalauréat produit un absentéisme prononcé qui aboutit là aussi à moins d'EPS et de sport scolaire ;

La gratuité totale et un aménagement d'emploi du temps pour des élèves éloignés de la pratique afin de leur offrir deux heures de sport au collège quand dans le même temps le sport scolaire éprouve des difficultés pour payer les transports, quand les projets AS/EPS peinent à exister faute de financement ;

Les 12 jours de SNU sur le temps scolaire qu'on envisage de positionner à compter de mars, c'est autant d'heures d'EPS qui disparaissent au profit de pratiques durant le séjour dont on ne sait rien... Quelle gabegie, quelle débauche de moyens pour un résultat s'il n'est pas complètement nul pour quelques-un-es, l'est totalement en regard des objectifs !

D'un côté on casse de formidables outils du service public d'éducation pour développer la pratique sportive et de l'autre on tente de réparer les dégâts avec des dispositifs du type 30' d'APQ ou 2h supplémentaire au collège.

Suivre les idées quelque peu technocratiques du président de la République ou du COJO sans leur expliquer que le résultat ira à l'inverse des objectifs visés c'est aller contre l'intérêt public et c'est, sans état d'âme, fragiliser le service public d'éducation et le service public du sport scolaire.

C'est dans ce contexte de grogne des enseignant-es d'Éducation Physique et Sportive, animateurs d'AS, que nous tenons notre assemblée générale. Assemblée générale qui devra entre autres opérer des choix drastiques compte tenu de la construction d'un budget qui, à l'instar du budget de l'État, doit maîtriser ses dépenses et donc tailler dans le vif.

Si beaucoup devait être fait pour assainir une situation financière qui, semble-t-il, ne l'était pas, nous aurions pu faire le choix de lisser les choses sur plusieurs exercices ce qui ne nous aurait pas mis dans une telle situation. De notre point de vue, les choix ne devraient pas être binaires et plusieurs scénarii auraient dû être à l'étude pour une décision à l'assemblée générale. Les documents ne semblent pas indiquer que nous serons face à des choix hormis celui d'adopter ou non la proposition présentée. Nous le regrettons très vivement.

Pour terminer, je vous félicite collectivement pour les réalisations faites pour et par les jeunes et c'est surtout vers eux en premier lieu que vont ces compliments. La soirée de remise des prix Ethic'action a pu une nouvelle fois montrer la richesse des associations et les beaux projets réalisés. Mais je tiens à dire ici que les enseignants sont surchargés, en situation d'épuisement, que les conditions qu'ils vivent sont exécrables, que la non-reconnaissance de leurs missions au service des élèves, du sport français leur pèse de plus en plus et que le Pacte en rajoute une couche insupportable. Il est à craindre dans l'avenir qu'on puisse connaître un désengagement du sport scolaire et ce serait la pire des choses pour les élèves. La structure UNSS doit en

prendre conscience et le ministère en prendre la mesure en travaillant urgemment sur les questions d'usure professionnelle, de valorisation autre qu'un simple message, sur les conditions de travail qui d'année en année se dégradent.

Merci de votre attention.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Poitiers :

1 159 451 licencié-es, voilà un résultat qui illustre la bonne santé et le dynamisme de notre association. Cet excellent chiffre est le reflet de l'investissement et du volontarisme de tous les acteurs du sport scolaire sur le terrain : les animateurs/animatrices d'AS, les coordonnateurs/coordonnatrices de district, les cadres UNSS, les chefs d'établissement/président(e)s d'AS, des parents d'élèves mais également les membres des collectivités territoriales qui apportent un soutien financier indispensable au bon fonctionnement des AS et des services déconcentrés. Si les chiffres semblent flatteurs, ils ne reflètent pas exactement la réalité sur le terrain notamment sur les disparités entre collèges et lycées (aucun chiffre présenté sur ce point). En effet, le nombre de licencié(e)s en lycées est bien plus faible que celui en collèges. Est-ce vraiment nécessaire de rappeler que la nouvelle réforme des lycées a engendré la captation des mercredis après-midi, empêchant de plus en plus d'élèves de participer à l'AS ?

A la rentrée prochaine, les AS auront à élire leurs représentant(e)s dans les Conseils Départementaux UNSS, début d'un long processus électoral qui aboutira en fin d'année scolaire au renouvellement des membres des instances de l'UNSS à tous les niveaux. Les actuel-les élu(e)s des AS sont satisfait(e)s de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Les échanges sont de qualité et nous espérons que cela permettra sur le terrain une meilleure connaissance du rôle joué par les représentant(e)s des AS au sein des instances, et par conséquent que la participation à ces élections sera massive.

Abordons maintenant le point noir récurrent de cette année. La nouvelle organisation financière au sein de l'UNSS mise en place dans l'optique de « sécuriser » la structure - alors qu'elle présentait pourtant un exercice budgétaire bénéficiaire ces dernières années y compris avant la crise COVID - n'a pas été sans conséquences pour le fonctionnement des services déconcentrés, des districts et de nos AS. La mise en place de l'accord transport, sans concertation préalable du terrain, engendre d'une part une hausse des dépenses souvent indécentes, mais aussi une surcharge de travail pour les secrétaires d'AS, les coordonnateurs/coordonnatrices de districts et les services déconcentrés. La sécurité juridique et financière des AS est mise à mal du fait d'arrangements d'urgence visant à contourner l'accord. L'offre de rencontres aux licencié(e)s est réduite. Elle constitue pourtant le cœur du sport scolaire. Au-delà d'un non-sens économique, cet accord transport est un non-sens écologique. Nous sommes toujours en attente des résultats de l'enquête menée par la Direction nationale. Nous sollicitons la tenue d'un groupe de travail sur la question afin de trouver une solution efficace et pérenne.

Outre ces problèmes évoqués, nous dénonçons l'attaque du fonctionnement démocratique de nos instances. Dernier exemple en date, l'édition et la mise en ligne du Rapport général 2021-2022 alors que ce document sera voté aujourd'hui. Autre exemple, l'organisation des ISF 2025 de Handball à Créteil sans consultation préalable des instances locales. Pourtant, l'expertise du terrain permettrait d'éviter nombre d'écueils...

Nous constatons au regard des documents budgétaires fournis que la part consacrée aux salaires augmente notablement alors même qu'on demande aux AS et aux services de limiter leurs dépenses. Ces orientations nous paraissent aberrantes puisque ce sont les AS et les licencié(e)s qui abondent le budget national à hauteur de 60%. Nous ne pouvons accepter une telle dérive. Cet argent doit permettre à un maximum de licencié(e)s de pratiquer à moindre coût chaque mercredi après-midi. Par ailleurs, la généralisation du dispositif « 2 heures de sport » à 700 collèges pour la prochaine rentrée sans même un bilan de l'action menée depuis un an, nous pose problèmes. Les remontées du terrain montrent des dysfonctionnements : concurrence des créneaux et des installations avec l'AS et l'EPS, public de licencié(e)s de club au lieu d'élèves sédentaires, activité pêche à la ligne et échecs pour lutter contre la sédentarité, niveau de qualifications des intervenants... Nous continuons de penser que les subventions ministérielles pour ce dispositif devraient

abonder celles attribuées à l'UNSS, d'autant plus que celles-ci n'ont pas augmenté depuis cinq ans alors que le coût de la vie, lui, a explosé.

Par son coût modeste pour les familles et son implantation locale, nos AS sont un formidable outil de service public d'éducation à destination de tous et toutes. Le but étant que le plus grand nombre d'élèves participent à leur niveau et avec leurs envies aux activités de l'AS et aux rencontres UNSS. C'est bien dans cette optique que nous, élu-es des AS de la liste « un sport scolaire, un droit pour toutes et tous », siégeons dans les différentes instances et groupes de travail au niveau national et sur tout le territoire.

Nous vous remercions pour votre écoute.
Les élu(e)s des A.S.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, intervient suite aux déclarations liminaires. Des initiatives sont prises en matière d'équipements et de revalorisation des métiers du sport par la ministre des sports, des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), initiatives que le MENJ porte également en tant que partenaire (formation initiale pour les métiers du sport en particulier).

Sont évoquées la question du baccalauréat et la question de l'absentéisme des élèves. Le Ministre a confié au Recteur Marois une mission qui consiste à travailler à une objectivation de la situation pour la première année complète de mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, sans exclure qu'il puisse y avoir des modifications compte tenu du bilan.

L'absentéisme des élèves après les épreuves de spécialité au printemps est un sujet de préoccupation, en EPS comme dans les autres disciplines.

Au sujet du SNU, le service national universel, et plus particulièrement du séjour de cohésion, le projet d'appel à projet « classe engagée », qui sera mis en œuvre l'année prochaine, aura comme conséquence d'organiser sur du temps scolaire, 12 jours de séjour de cohésion pour les élèves volontaires ; cela veut dire deux séances d'AS en moins pour un jeune licencié. Le contenu de ce séjour revêt en partie un caractère sportif ; la coloration du projet de classe engagée peut porter sur des enjeux sports olympiques et paralympiques. Il est un peu tôt pour savoir comment les choses vont se passer, d'autant plus que cela dépend du projet porté par l'établissement.

Sur les deux heures de sport, 700 collèges sont prévus dès la rentrée 2023, l'identification est en cours, avec une double ambition : toucher les publics souhaités et proposer des activités qui répondent aux enjeux du projet, à savoir de santé publique. Les 30 minutes dans le primaire ont le même enjeu.

Il a été dit que la présentation du budget de l'UNSS opérerait un choix drastique et que l'on devait maîtriser les dépenses. Effectivement les dépenses doivent être maîtrisées. Un budget est établi en fonction des recettes et non des envies de dépenses. Initialement le budget doit être à l'équilibre. La maîtrise du budget est la règle que chacun doit se fixer.

Dernière chose, l'EPS est la première brique pour le développement du sport. En France, nous avons choisi que cette discipline recouvre l'ensemble du cursus des élèves, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres pays. Ce n'est pas parce que l'on ajoute des dispositifs complémentaires que l'on fragilise la discipline EPS et/ou l'AS. Il n'est pas question de revenir sur l'EPS. Ces dispositifs ne sont pas concurrentiels. Concernant le lycée professionnel, les stages diminuent effectivement les horaires d'EPS mais également les horaires dans d'autres matières ; c'est une dimension qu'il faut prendre en compte afin que les élèves ne perdent pas les acquis antérieurs.

Monsieur Olivier GIRAULT évoque l'héritage des Jeux Olympiques 2024 sur lequel l'UNSS serait absente. Il faut se rappeler ce qu'est le COJO. Nous sommes tous responsables de cet héritage. La structure qui possède la force opérationnelle, c'est l'UNSS. Pour organiser un évènement rentrant dans cet héritage, il faut réunir autour de la table l'ensemble des parties. L'aspect financier n'est pas négligeable et nous devons trouver de nouveaux modèles financiers pour organiser ces évènements. Je vous parlerai d'un test Event, organisé dans les Hauts-de-Seine ainsi que du mondial de Handball qui est envisagé en 2025. Nous devons nous montrer au niveau territorial, au niveau local et au niveau international. Nous avons également poussé la réflexion sur des évènements passés qui nourrissent la façon dont nous devons mener nos futures actions. Pour l'instant, il n'y a rien d'acté, cela pourrait être un évènement européen. Si cela ne s'avérait pas possible financièrement, nous n'insisterions pas.

Monsieur Pierre Emmanuel PANIER, Conseiller Expert Sport Education, Direction des Sports, représentant Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, intervient sur les deux heures de plus au collège, ce dispositif s'organise en complémentarité entre les deux ministères. C'est un défi de d'assurer la continuité éducative d'accueil des jeunes en dehors du temps scolaire pour augmenter l'activité physique des jeunes les plus éloignés (ni à l'AS ni en club). En appui des chefs d'établissements, les professeurs d'EPS sont partie prenante dans l'articulation de ces temps scolaire et périscolaire. Il est noté que les enquêtes pour le PNDSS ont montré un dynamique sur les partenariats locaux des membres de la communauté éducative (collège, clubs, collectivités locales, parents...). Ce dispositif propose une autre forme de passerelle, comme les sections sportives scolaires pour un autre public, ces synergies s'accroissent avec le catalyseur de cette année éducation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

III) Mise à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 14 juin 2022

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, déclare que d'autres points seront développés pendant la séance et annonce la mise à l'approbation du PV du 14 juin 2022.

La retranscription est fidèle, donc le vote peut être organisé.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité à 49 voix POUR.

Le prochain point se rapporte au RAPPORT GENERAL 2021-2022 présenté par **Monsieur Victor POULAIN, Directeur national adjoint**.

IV) Adoption du rapport général

Monsieur POULAIN présente le travail mené au premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023, l'objectif étant de garder l'esprit passé en rendant ce document plus attractif et plus moderne dans sa forme. Pour cela, l'UNSS s'est fait accompagner d'un prestataire extérieur. Ce travail respecte la charte graphique qui identifie l'UNSS. Ce document devait être hybride pour qu'il soit consulté par tous, juste quelques exemplaires papier ont été réalisés. Un groupe de travail a été constitué, regroupant différents membres représentant nos instances. Une plus grande place aux actions menées dans les AS et dans les districts a été donnée au sein de ce rapport selon les demandes des élus des AS et représentants syndicaux. Différentes entrées de lecture ont été construites : cartes, textes, images, tableaux, QR codes. Monsieur POULAIN est prêt à répondre aux questions liées au Rapport Général.

Monsieur Eric OLIVEIRO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Versailles :

Les élu-es des AS sont satisfait-es de la démarche d'écriture du nouveau rapport général. En effet, nombre de nos propositions ont été retenues et intégrées dans le rapport final. L'ajout de la carte d'implantation des Sections Sportives Scolaires et de l'encart sur les coordonnateurs/trices de district que nous avons demandé lors du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022, a bien été pris en compte. Nous tenons également à souligner l'intérêt des QR CODES qui prolongent le contenu des pages en approfondissant les thématiques présentées.

Cependant, nous souhaitons revenir sur certains écueils dans ce rapport :

- Comme chaque année, depuis plus de 10 ans, nous estimons qu'un espace plus large devrait être consacré aux rencontres et compétitions de niveau district, départemental et académique puisque celles-ci représentent le cœur même de l'activité de nos AS. Alors qu'on ne compte que deux pages consacrées aux activités des élèves dans nos territoires, l'évènement « Gymnasiade », apparaît non seulement dans l'édito mais il occupe aussi plus de trois pages dans le contenu de ce rapport.
- Par ailleurs, les rôles de trésorier-es et de secrétaires d'AS, pourtant fondamentaux pour le bon fonctionnement de nos AS, ne sont même pas mentionnés alors que la charge de travail inhérente à ces fonctions ne cesse d'augmenter (demandes de subvention ANS et commandes de bus liées à l'accord cadre des transports).
- Enfin, nous déplorons que ce rapport général, avant même d'être présenté et voté à l'AG, soit publié et mis en ligne sur le site de l'UNSS. Ceci est contraire au fonctionnement démocratique de notre

association. Pour cette raison, les représentant-es des AS nationaux voteront contre le rapport général 21/22.

Monsieur Olivier GIRAULT explique qu'un rapport publié trop tard perd de son utilité. Tous les partis ont été réunis et ce rapport n'est pas tourné que pour nous ! Nous aurions pu le rendre plus exhaustif mais il doit être compris par les personnes de l'extérieur.

Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U., remarque qu'il manque la plaquette de l'UNSS en chiffres très intéressante concernant les statistiques. Certaines instances n'ont pas eu lieu ou une instance sur deux, dans certains départements ou académies, cela est inquiétant car c'est de là que partent les projets.

Enfin, les codes d'accès à OPUSS pour les représentants du SNEP n'ont toujours pas été donnés.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond concernant les instances, qu'un courrier pourra être envoyé aux autorités académiques (DASEN et recteurs). Cela concerne-t-il de nombreux territoires ?

Monsieur POULAIN ajoute que cela reste à la marge et qu'il y a aussi un problème de remontée de l'information et certaines ont pu avoir lieu jusqu'à fin décembre.

Monsieur GIRAULT répond sur les codes OPUSS qu'ils vont arriver.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, reprend sur l'organisation des instances et la diffusion du Rapport Général. Il y a sans doute un problème de concordance. Nous avons une année avec 4 CA et 1 AG, sans doute faudrait-il équilibrer l'année ?

Si certains documents doivent être votés, pourquoi ne pas faire moins de CA et plus d'AG pour respecter le processus démocratique ?

Monsieur GIRAULT explique que cela sera le cas dès l'année prochaine avec l'organisation en année scolaire. Monsieur GIRAULT annonce la présentation du Rapport d'activité UNSS avec quelques statistiques.

Monsieur Cedric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, présente le diaporama envoyé aux différents membres, les licenciés, les établissements affiliés, les filles, les garçons et le nombre de rencontres, celles qui sont inscrites dans OPUSS, le nombre d'élèves inscrits sur les compétitions. Les chiffres montrent que l'activité est en hausse cette année. Donc, 23% des élèves scolarisés sont licenciés à l'UNSS. Ce rapport présente des chiffres actualisés mais qui ne rentrent pas dans le vote du rapport général 2021-2022.

Le cross-country demeure l'activité phare, la vitrine de l'UNSS.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

Nous sommes d'accord sur le fait que les AS remplissent OPUSS, mais la formation initiale est défailante sur la connaissance de cet outil et du fonctionnement du sport scolaire. Dans certaines académies, des interventions en formation continue sont mises en place, mais pas partout... Les élu(e)s des AS le réclament au sein des instances : les DASEN doivent libérer les collègues pour cela.

Monsieur LECAMP ne partage pas l'analyse sur la dernière diapo. Oui, les chiffres montrent qu'il y a plus de rencontres, qu'il y a plus de licencié(e)s. Pourtant, selon lui, il y a le même nombre de licencié(e)s qu'en 2019, mais le réflexe OPUSS étant plus important, le nombre de saisies est plus important. Monsieur LECAMP n'est donc pas d'accord sur la hausse du nombre de rencontres et la hausse d'activité.

Monsieur HAYERE répond que ce n'est pas une question de plus ou moins d'activité mais OPUSS nous informe qu'il y a plus d'inscrits en 2022-2023.

Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général du SNEP/FSU, conclut au regard du document diffusé qu'il y a encore des AS non affiliées. A-t-on une idée du nombre d'AS non affiliées à ce jour ? Un courrier aux recteurs serait sans doute justifié.

Monsieur HAYERE annonce 9244 associations sportives affiliées mais la difficulté est de connaître le nombre exact d'établissements du second degré du public, sachant qu'il y a des établissements de collège et de lycée du privé et les établissements dit « autres », qui peuvent être des établissements spécialisés par exemple. Mais la distinction pour seulement le public peut être faite, le ministère fournira le nombre d'EPLÉ et de structures.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute que, en fonction des résultats de cette analyse, une action pourrait être engagée.

Le Rapport Général 2021-2022 est mis au vote.

Monsieur Eric OLIVEIRO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Versailles :

Au vu des explications fournies, les élu(e)s des AS s'abstiendront sur ce rapport général et espèrent une amélioration calendaire l'année prochaine.

Monsieur HUBAC soumet au vote.

Résultat du vote (50 votants) :

- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 15
- POUR : 35

Le point sur les états financiers au 31/12/2022 est abordé.

V) Information sur la clôture financière au 31/12/2022

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, débute la présentation par les objectifs et les comptes d'exploitation des services départementaux et régionaux, afin de justifier les subventions 2022 comme évoqué, lors d'un conseil d'administration par Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre, concernant l'utilisation des subventions locales, ce document indique bien qu'elles restent en territoire.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, présente le diaporama et précise que c'est bien une clôture intermédiaire au **31/12/2022** et non définitive car il a été voté en assemblée générale le principe d'une année comptable calquée sur l'année scolaire. Par exception l'exercice en cours a débuté le 1^{er} janvier 2022 et se clos le 31 août 2023. Cependant, nous avons besoin d'un comparatif d'une année sur l'autre, de fait cette clôture intermédiaire afin de comparer 2021 à 2022 d'une part et de justifier des subventions d'autres part utilisées localement et au niveau national. La situation au 31 août 2022 n'était pas très avancée d'un point de vue comptable, un travail a été entrepris pour vous donner cet état comptable.

Des outils, des notes de cadrages et des procédures simplifiées afin d'harmoniser les pratiques ont été créés, partagés après formation auprès de chaque directeur et notamment les nouveaux arrivants.

Le résultat est réalisé avec les données de tous les niveaux car auparavant, nous n'avions pas le niveau district, cela était visé par la cour des comptes.

La qualité est à parfaire. Nous avons pour objectif de centraliser l'aspect comptable sur des personnels formés qui seront plus efficaces.

L'approche du résultat au 31 décembre est déficitaire. Par rapport à 2021, il y a une hausse des produits, avec notamment une hausse des subventions tant pour la reprise de l'activité (que le ministère de l'Education nationale, l'ANS et les collectivités locales soient particulièrement remerciés) et pour la Gymnasiade (que toutes les collectivités soient également remerciées) et des charges d'exploitation sont aussi en augmentation par rapport aux années précédentes du fait de l'organisation de la Gymnasiade et de la reprise d'activité notamment. C'est le résultat de l'activité qui se passe au quotidien.

Le résultat prévisionnel au 31 décembre 2022 est de – 5,8 millions d’euro pour 3 raisons.

- D’abord une baisse des revenus liés aux contrats licences selon une décision d’Assemblée générale de 2020.
- Ensuite, le budget de la Gymnasiade voté en Assemblée générale du 11 janvier 2022, équilibré (Résultat à 0). Les produits étaient moindres que présentés (peu de partenariat par exemple). En outre, des charges étaient sous évalués tels que les transports collectifs. De la même manière, le défaut de bénévoles a contraint à avoir recours à des prestations d’intérim pour certains postes.
- Enfin, sur l’approche du résultat, il n’y avait pas les charges imputées aux districts en 2021. Les districts ont dépensé 800 000 euros de plus que ce qu’ils pouvaient dépenser.

Cette approche budgétaire ne comprend pas les achats d’investissement.

Monsieur Loic DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d’AS, élu des AS, académie de Lille :

L’étude des documents qui nous ont été fournis fait état de divergences entre votre présentation (PPT Clôture intermédiaire) et notre analyse.

Il est dit que la remise sur le contrat n’était pas prévue. Or, dans les produits budgétés du budget 2022 voté lors de l’AG du 11.01.2022, 10 858 000€ y étaient notés à la place des 12 à 13 millions qui auraient pu/dû être perçus.

Madame COURTET précise que ces documents n’avaient pas été partagés, mais elle prend bonne note de cela.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d’AS, élu des AS, académie de Poitiers, précise que les membres ont travaillé sur les documents envoyés lors de l’AG du 12 janvier 2022 où il y avait 2M de remise.

Madame COURTET rappelle qu’elle a travaillé à l’époque sans archive et qu’il y avait des erreurs de calcul sur les documents.

Monsieur DAROUSSIN reprend son exposé en évoquant la balance comparée 2018-2022 et le déficit de 4 179 236,33€ malgré une reprise de provisions sur charge de 1 515 044,01€. Cela porte-t-il le déficit final à 5 694 280,34€ ?

Si nous rajoutons les 4 500 000€ d’investissement réalisés, arrivons-nous donc à un déficit de 10 194 280,3€ ?

Madame COURTET argumente que la balance n’est pas stabilisée car il y a plus de 700 lignes d’erreurs et cela en raison de l’intégration des comptes de district. Au 31/12, des travaux ont été demandés aux services.

Monsieur DAROUSSIN continue en demandant si les 4M500 euros concernant les investissements porte le déficit global à 10M194 280 euros.

Madame COURTET répond que les investissements sont dans le résultat uniquement dans la dotation aux amortissements. Cette somme n’est pas à prendre en totalité sur les investissements mais en fonction des achats faits.

Monsieur DAROUSSIN aborde la notion de « CASH » au sein du chapitre 75. D’où proviennent les 5M194 242€ ? La même question se pose sur la clef de répartition des sommes de Cash (Chapitre 65) et pour la somme de 6 693 433,41€ ainsi que sur l’écart d’1M500 euros entre ces deux totaux de Cash ?

Madame COURTET explique que l’UNSS n’est qu’une structure avec 144 bases comptables qu’il faut agréger pour former le compte de résultat. C’est plusieurs journées de travail, il y a des versements internes entre le national, le régional, le départemental, le niveau district et des comptes qui viennent compenser en classe 6 et 7. Il y a un décalage car tout le monde ne traite pas l’information de la même manière.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d’AS, élue des AS, académie de Versailles, demande de quelle façon cela se concrétise ainsi qu’un exemple en guise d’illustration ?

Madame COURTET donne pour exemple les versements liés aux fonds de solidarité. La direction nationale verse des sommes aux services régionaux qui vont les transférer sur les AS de leurs territoires. La direction nationale va tracer la somme dans un compte 65 740 de national vers régional qui devrait tracer en 75 comme un produit mais qui va le faire sur un compte fonds de solidarité. Les sommes sont bien tracées mais les comptes pas équilibrés, car mal imputé.

Monsieur DAROUSSIN déclare être étonné de l'évolution des lignes des chapitres 63 et 64 dues à des réévaluations des contrats de droit privé, mais cela n'explique pas tout. Combien de nouveaux contrats ont-ils été signés en 2022 à la direction nationale et en territoire ?

Madame COURTET répond que ces éléments ont déjà été partagés, il y a des arrivées et des départs comme dans toutes les structures. Le solde c'est 6 nouvelles personnes en 2022. Nous avons eu le départ d'un directeur juridique en octobre 2021 et l'arrivée du responsable juridique en octobre 2022, le solde est donc positif sur ce poste. Ensuite, sur l'augmentation qui a été évoquée, à savoir l'augmentation de la masse salariale et des taxes, il y a eu des rattrapages d'ancienneté non faits depuis des années sur 3 ans pour tous, au regard de la prescription légale. La convention d'entreprise et la Convention collective nationale du sport qui est un accord de branche, prévoit une augmentation mécanique à l'ancienneté. Cela permet de retenir les talents dans l'entreprise. A l'UNSS, chose non documentée, il y a eu un blocage au bout de 7 points, soit 14 ans d'ancienneté. La convention d'entreprise prévoit cela sur 15 points. Le rattrapage a été effectué sur 3 ans et chaque mois, le bon niveau d'ancienneté est rémunéré.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, revient sur les deux dernières réponses formulées. D'une part sur ce qu'est un « CASH vers DN » et d'autre part s'il n'y a eu des départs en 2021. Le jeu des départs ne devrait-il pas montrer une augmentation exponentielle de la masse salariale ?

Madame COURTET émet des doutes sur des salariés partis et que l'UNSS continuait à rétribuer. Des courriers voire mise en demeure ou encore assignation pour demander un remboursement ont été rédigés. Concernant le « CASH Vers DN », pour donner un exemple, il est évoqué le cas d'un versement non exact vers une région qui a été remboursé à la direction nationale.

Monsieur DAROUSSIN pose la question de l'embauche de personnes qui alourdissent la masse salariale au regard de la mauvaise santé financière de la structure.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, répond que la présentation des comptes sous cette forme est une grande première dans notre association. L'ajout de personnels qualifiés était nécessaire. Lors de l'arrivée de la nouvelle équipe, des personnes extérieures dont la présence était de 10 jours/mois géraient les comptes et coutaient à la structure 192 000 euros par an. Cette présentation est due au personnel recruté et à la formation mise en place sur le territoire. C'est une façon d'investir sur l'avenir, sur ce que sera notre fédération demain. Nous devons trouver d'autres modes de financement pour maintenir l'activité existante. Lorsque 87% du budget UNSS est reversé, il faut analyser quel impact cela a sur la structure et notre développement. A un moment donné, il a été remonté des comptes faux. Tout changement apporte des difficultés mais nous devons en passer par là.

Monsieur LECAMP déclare que cela fait longtemps qu'il participe aux instances et que les élus des AS s'interrogent sur les comptes. Des choses questionnent et nous n'avons pas la même approche. Sur un bilan comptable, tout peut s'expliquer mais *in fine* ce qui intéresse, c'est ce que l'on peut faire chaque mercredi pour que le terrain en tire bénéfice. Ce n'est pas le même prisme. Qu'il faille du personnel pour faire le bilan comptable est une chose, mais des choses questionnent. Pour l'instant nous n'y sommes pas, cela n'est pas assez clarifié.

Madame COURTET répond qu'en 18 mois, nous avons progressé. L'idée de savoir combien d'argent disposer pour les bus, relève du budget. Il faut construire le budget. Il n'y avait pas d'analytique mais de la comptabilité générale par le passé. Puis, il y a eu la période des Crédits d'animation et des Crédits de fonctionnement. On donne une somme et chacun fait comme il veut, sans contrôle.

Nous avons construit un processus pour savoir comment dépenser au niveau local pour les transports et autres.

Madame COURTET propose d'avancer sur la phase de la clôture afin d'aborder ensuite la phase de budget.

VI) Présentation de la préparation de la clôture au 31 08 2023

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH : Sur la préparation de la clôture, un travail est prévu vendredi prochain pour harmoniser le travail sur le rassemblement des éléments entre fin août et début septembre. Toutes les remontées doivent être faites pour le 15/09/2023. La seconde date importante est la clôture des comptes et la présentation aux instances entre fin décembre et mi-janvier 2024. Puis l'expert-comptable et le commissaire aux comptes interviendront pour les vérifications puis certifications.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, fait une remarque générale sous la forme d'une déclaration :

L'activité des AS a bien repris et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Même si un déficit était prévisible, son ampleur est désastreuse. Certes la Gymnasiade en porte une très large part et les 3,3M€ de remise sur le contrat licences, qui a par ailleurs bien aidé les AS, en porte une autre.

Pour autant, comment imputer uniquement à ces deux points ce déficit abyssal ? La réponse est à chercher ailleurs. La politique menée en matière salariale et d'honoraires nous a laissé coi dans un premier temps, pour se transformer en véritable colère.

Hors Gymnasiade, et à partir des derniers éléments que nous avons eus après le CA du 13 juin :

- Les charges de personnels ont été multipliées par 1,25 ; soit + 2M€.
- Les honoraires (hors informatique) ont été multipliés par 1,2 ce qui donne 110k€ de plus qu'en 2021. À noter que l'ancienne direction nationale avait déjà enclenché cette tendance, et qu'avant, tout était géré à l'interne ;
- Les missions et réceptions ont été multipliées par 1,6 ; soit + 230k€.

Dès avril 2022, lors de notre 1ère rencontre avec la direction financière nous avons bien senti la velléité de recruter des personnels aux profils nouveaux mais surtout avec des rémunérations bien plus élevées. Nous avons alors immédiatement rappelé que notre association avait toujours eu le souci de contenir la masse salariale et les frais de fonctionnement afin que l'essentiel du budget soit destiné à la pratique des jeunes, l'objet premier de l'UNSS. La masse salariale représentait un peu plus de 20% de part du budget, aujourd'hui nous sommes passés à 22,3 %.

L'UNSS n'est pas une fédération comme les autres. Elle n'est pas non plus une entreprise. Elle est le service public du sport scolaire. Arrêtons de jouer à ce que l'UNSS n'est pas.

L'UNSS n'est pas là pour embaucher des personnels dont nous savons pertinemment que nous n'avons pas les moyens de les payer autant. Elle n'est pas là pour faire vivre des prestataires indépendants ou des cabinets extérieurs. Elle n'est pas là pour faire prospérer des compagnies de transports.

L'UNSS ne doit poursuivre qu'un seul but, celui de développer une pratique sportive de qualité pour les jeunes et à moindre coût pour les familles. À nous tous, co-administrateurs de l'assemblée générale, de nous organiser en conséquence et de manière responsable.

Le résultat déficitaire de 5,8M€ de la clôture intermédiaire 2022 est un vrai carnage. Et il faut sans doute nous attendre encore au pire quand nous aurons à étudier l'exercice complet de janvier 2022 à août 2023.

Pour mémoire depuis 10 ans, l'UNSS n'a connu qu'un seul exercice déficitaire. C'était en 2018 avec un déficit de 225k€.

Peut-être que tout n'était pas parfait avant, mais les comptes ont toujours été certifiés par un commissaire aux comptes et approuvés par les AG qui se sont succédé.

Mais entendons-nous bien. Nous ne remettons pas en cause la qualité et la quantité du travail effectué en matière de comptabilité. Ce que nous condamnons fermement, ce sont les orientations et les choix budgétaires qui ont été opérés.

Nous étudierons tout à l'heure le budget 2023-2024 dont nous contesterons certaines lignes directrices et particulièrement celle concernant la masse salariale. Puisqu'il nous faudra être moins dépensiers, nous proposons de mettre fin au recours de personnels et cabinet extérieurs et, si cela s'avère nécessaire, de

réduire le nombre de collaborateurs à la DN UNSS qui sont arrivés nouvellement dans la structure. Ce qui a été fait, peut être défait par décision de notre assemblée générale. L'UNSS ne peut pas et ne doit pas continuer dans cette voie.

Monsieur Jean HUBAC propose que l'on fasse la présentation du budget 2023-2024.

VII) Présentation et vote des budgets 2023-2024, avec présentation de la politique sportive (forfait licence, forfait CF UNSS)

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, explique la méthode employée pour construire le budget, celui d'un budget d'exploitation et d'investissement. Cela permet de faire des analyses par croisement, les hébergements ou les transports dans les championnats de France et cela donne des informations sur des coûts précis.

Le budget a été construit en deux parties, recettes et dépenses, sans hausse de cotisation. Nous ne ressemblons pas aux autres fédérations, on s'inscrit à l'UNSS à moindre coût. Dans ces temps compliqués où l'inflation est grimpe et les subventions à la baisse, nous avons maintenu, voire déployé l'activité en 2022. Nous devons faire des économies notamment des goodies et des tee-shirts, cela pousse la réflexion sur l'éco-responsabilité.

Nous devons travailler sur notre gestion financière facilitée et sécuriser les process. Notre structure possède près de 800 comptes bancaires. Quelle autre fédération fonctionne ainsi ?

Nous n'avons pas les ressources humaines pour cela. Il faut donc penser autrement.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, poursuit le propos en présentant **le budget de fonctionnement**, c'est-à-dire les recettes et les dépenses de l'activité courante.

1. Comptabilité générale

En prenant l'analyse par nature, les licences et affiliations représentent 38% des ressources. A cela, il convient d'ajouter 37% de subventions issues de l'Etat (Ministère de l'Education, ANS, Dilcrah, notamment) et des collectivités locales (régionales, départementales et des mairies). Enfin, les 23% restant des recettes représentent la mutualisation transport et le forfait hébergement/restauration des championnats de France UNSS. Ce forfait des championnats de France UNSS a été calculé sur la base de 52€/jour et par personne, en augmentation par rapport aux exercices précédents, afin de couvrir à l'euro près les dépenses d'hébergement et de restauration pendant lesdits championnats. En effet, il n'y a qu'un quart des AS qui participent aux championnats de France. Si ce forfait n'était pas augmenté, c'est la part réservée à la pratique des autres AS qui serait imputée.

De la même manière, on distingue les subventions locales et des subventions nationales. Celles-ci sont utilisées au niveau où elles sont données. Lors de la signature des conventions locales, une clause peut être rajoutée afin d'identifier le niveau de consommation de ladite subvention, c'est-à-dire dans le territoire du ressort du signataire (ex. un Conseil départemental verse une subvention, qui sera utilisée pour les enfants du département).

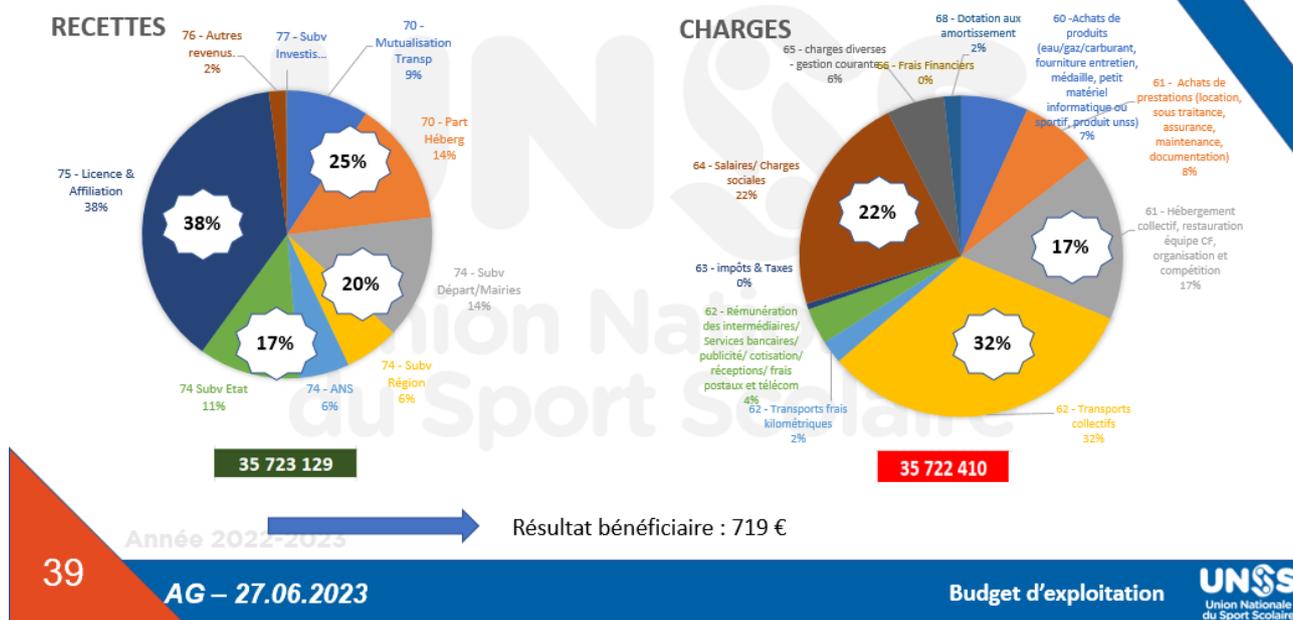
Enfin, des partenariats existent à l'UNSS (ex. MAIF ou MGEN ou sous forme d'échange marchandise Gymnova) et participent à l'activité. Toutefois, ces partenariats ne sont pas encore très développés et génèrent des recettes en volume plus limité.

Concernant les charges, dans le cadre d'une lecture en nature, la masse salariale (salaires + charges sociales) est importante et représente près de 22% du total des charges. A l'heure actuelle, des techniciens permettent à l'UNSS de se mettre en conformité et de déployer des outils pour une meilleure performance globale. Les transports collectifs représentent 32% des dépenses budgétées. Parmi les autres dépenses importantes, les hébergements collectifs et la restauration pour les championnats de France UNSS représentent 17% des dépenses budgétées.

Les frais de structures représentent 15% des dépenses.

Le résultat budgété est à l'équilibre.

Budget 2023 – 2024 – compta générale



2. Comptabilité analytique

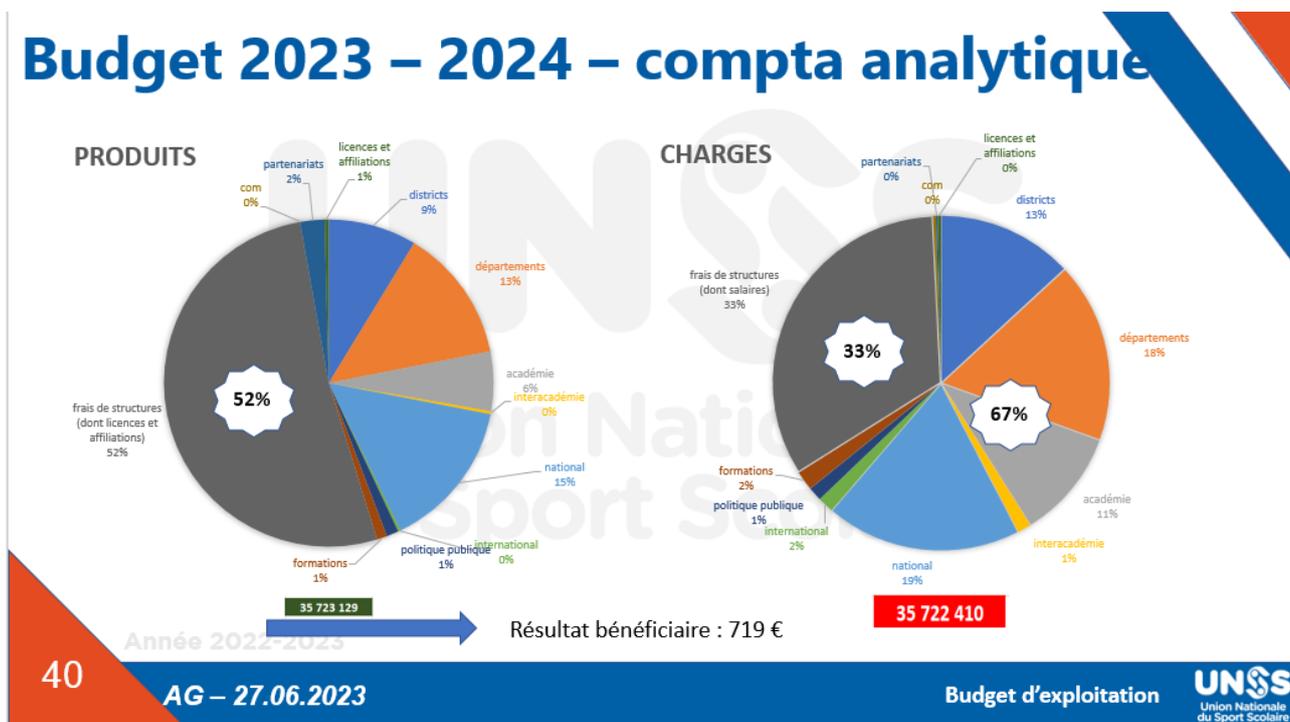
Avec un groupe de travail, une structure analytique a été proposée pour le budget de l'UNSS. Cette structure est assise sur le niveau de rencontres (district, département, académie, inter académie, national, international) et les frais de structure.

Ainsi, s'agissant des produits, 52% proviennent des licences et affiliations, soit non loin de 13 millions d'euro. La pyramide des âges des élèves, et notamment la baisse du nombre d'élèves scolarisés, aura un impact sur ce type de ressource au regard du mode de calcul du montant du contrat. Un travail a été engagé par le passé pour envisager des réductions du contrat licence, notamment pour les lycées professionnels. Ce projet doit être retravaillé à l'aune du prochain plan national de développement du sport scolaire.

Des ressources sont fléchées vers les districts et départements, ce sont des subventions vers ces niveaux, mais également les mutualisations souvent opérées par les districts.

Concernant les charges, les deux principes familles sont les frais de structure qui représente près de 33% du total de charges, alors que l'activité sportive représente plus de 67% des charges.

Budget 2023 – 2024 – compta analytique



Avec ces informations, et avec la précaution des données chiffrées prises sur OPUSS, il devient possible d'identifier les coûts bruts et nets pour chaque participant, à un niveau de rencontre, par année.

	Nombre de jeunes	Coûts bruts par licencié (total des dépenses/nombre de licencié)	Coûts nets par licencié (résultat net par niveau/nombre de licencié)
District	408 275	11,3 €	3,7 €
Département	402 186	15,4 €	3,7 €
Académie	156 393	24,0 €	10,7 €
Inter académie	19 395	24,0 €	18,4 €
National	24 230	276,5 €	58,7 €
International	89 (à pondérer – nombreuses annulations de compétitions internationales)	6 187,3 €	5 176,0 €

Chiffres publiés dans le rapport général 21-22
Pm: nombre total d'élèves licenciés : 1 021 724

Ces chiffres augmentent à l'international selon le lieu de compétition. Il est à noter que le jeune qui participe à une rencontre nationale aura préalablement participé aux autres niveaux de rencontre, ce qui accroît le coût réel à cet ultime niveau.

La rencontre sociale est bien celle qui rentre dans l'objet de l'UNSS. Le lien est les transports, plus on va loin et plus le coût licencié augmente.

Concernant **le budget d'investissement**, il concerne les achats de biens qui sont utilisés sur le long terme.

En 2021, il y a eu plus d'un million d'euro de dépenses d'investissement, non contrôlées et non maîtrisées. Une partie est reportée en dotation aux amortissements du budget de fonctionnement (environ 450 k€). Par exemple, pour certains territoires, les mallettes de Laser Run passent en amortissement car plus de 500 euros et par ailleurs, elles passent en charge tout simplement car au-dessous du prix.

Aujourd'hui, les itérations budgétaires avec les services sont de 1M465 euro, soumises à votre approbation. Ce qui est prioritaire, c'est l'activité ou les conditions de travail pour ne citer que cela.

Il est proposé aux administrateurs d'investir le montant maximum de 608 – 49 k€, soit en net 559 k€ (sortie de trésorerie nette) qui équivaut à la dotation aux amortissements classiques des années précédentes.

Ainsi, seront prioritaires dans les investissements :

- Les logiciels dont les développements pour OPUSS pour un montant de 332 k€
- Les bureaux (tables, chaises...) pour un montant de 17 k€
- Les ordinateurs et écrans pour un montant de 108 k€.

Budget 2023 – 2024 : investissement

Les besoins

				
27	52	8	90	13
668 k€	107 k€	332 k€	338 k€	20 k€

Total de 1,465 m€

Priorisation : Logiciel, bureau et ordinateurs/ écrans pour:

- Meilleure qualité de travail au quotidien

Année 2022-2023 Meilleur suivi sportif

42

AG – 27.06.2023

Budget d'investissement

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

Alors que Madame COURTET commente son diaporama, **Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, souhaite revenir sur la diapositive n°38 relative au compte de classe 6. Il y est en effet indiqué sur le diagramme que les impôts et taxes représentent 0% alors qu'en valeur, ils représentent 2 millions d'euros. Or, les impôts et taxes ne peuvent pas être à 0% si au total, on arrive à 33% de charge.

Madame COURTET explique que la présentation avec des arrondis de mise en forme du camembert sur Excel où il a été retenu 0% alors qu'en fait, c'est 0,6%, soit 216 766 euros. Les charges diverses sont en 65 et représentent 2 052 908 euros, soit 5, 7%.

Monsieur Loic DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille, rappelle les incohérences déjà signalées lors du conseil d'administration du tableau qui leur a été renvoyé sans aucune modification pour cette assemblée générale.

Pour ne pas faire durer les débats, les élus des AS se pencheront sur un seul aspect du budget qui les amènera à voter contre le budget.

L'étude des documents fournis (« Budget d'exploitation ») aurait nécessité un approfondissement. Nous avons essayé de suivre le conseil du représentant des Départements promulgué au CA « faites confiance », mais chaque coup d'œil posé sur ce tableau suscitait des questionnements.

En effet, outre le budget présenté par la DN aux instances, il aurait fallu avoir les budgets remontés par tous les services déconcentrés ; ceci dans le but d'avoir une idée réelle des choix politiques que ce budget va induire.

Une étude parcellaire compte-tenu du peu d'éléments que nous avons obtenus dans les académies, a été réalisée par nos soins. Elle soulève interrogations et inquiétudes.

Si au niveau des produits, les sommes remontées par les services correspondent aux sommes présentées dans le budget, les charges sont, elles, minimisées.

Si nous partons donc du principe que l'acceptation des recettes par la DN cautionne le plan d'activité d'un département ou d'une région, on peut cependant s'inquiéter du fait que les charges ne le soient pas elles aussi.

Si le budget de fonctionnement que vous nous proposez, semble être quasi à l'équilibre (+719€), la sous-évaluation des charges nécessaires à l'activité ne va-t-elle pas, de fait, créer un déficit beaucoup plus important ?

Madame COURTET explique dans un premier temps les incohérences perçues. La colonne licences/affiliations n'a pas été modifiée car des sommes émanant des territoires pour l'aide à la prise de licence sont bien présentes, le titre de la colonne n'a pas été changé. Sur la question de la baisse des charges, l'hypothèse de l'augmentation de la licence étant impossible, nous devons donc baisser les charges pour présenter un budget à l'équilibre.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, ajoute que ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses. Il faut préserver la rencontre dans les territoires. Pour cela, il faudra rationaliser des pans et modifier des formats. Une réflexion sera ouverte lors de notre séminaire des délégués techniques sur le PNDSS 2024-2028.

Monsieur LECAMP pense que s'il faut rationaliser, il faudra favoriser les rencontres de proximité. Cela veut dire que le budget proposé en lien avec le projet de district sera accepté et que le territoire pourra utiliser le budget attribué. Cependant, un 1/3 des charges ne sera pas accepté, le projet ne sera donc financé qu'au 2/3. Monsieur LECAMP souhaite aussi revenir sur la différence que les élus des AS constatent entre les remontées obtenues des services déconcentrés et ce qui est expliqué dans le budget prévisionnel. Si les recettes que chacun a noté (subventions reçues pour mettre en place des rencontres) sont acceptées, il faut aussi accepter les charges qui y sont liées.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, intervient car il ne faut pas confondre les exercices. Nous devons voter le budget global pour 2023/2024, puis un travail d'affinement et de dialogue aura lieu en territoire.

Monsieur LECAMP explique qu'à l'autre bout de la chaîne sont remontés des tableaux équivalents avec des projets de districts intégrés au budget du territoire dont les directeurs ont évalué les charges inhérentes aux projets. Ces budgets ont été imputés pour certains de plus de 30%, ce qui va réduire fortement l'activité. Comment financerons-nous le reste ?

Monsieur HUBAC déclare qu'à la fin du vote, dont il est simplement question maintenant, un travail plus fin d'attribution sera mis en œuvre au sein des territoires. Simplement sur la méthode, si les territoires remontent un budget déficitaire, le global sera déficitaire. On ne peut présenter qu'un budget à l'équilibre. Puis des discussions à chaque niveau auront lieu pour établir la politique sportive.

Monsieur GIRAULT ajoute par une réflexion hors cadre. Madame FRANÇOIS déclare en effet que nous ne sommes pas une fédération comme les autres mais que nous sommes impactés comme les autres. Penser que nous pouvons continuer comme avant est suicidaire. Toutes les autres fédérations délégataires montent leur part fédérale de 5 à 6 euros. Nous ne le faisons pas, donc il faut que nous diminuions les charges et trouvions d'autres sources de financement, ce qui est en corrélation avec l'embauche de personnes compétentes en la matière.

Lorsque nous faisons un événement sur le territoire, il faut que nous soyons visibles afin d'intéresser d'autres partenaires et obtenir d'autres offres de financement.

Monsieur LECAMP comprend bien le propos mais pas la logique, il faut regarder les choses à la base et privilégier le local. On doit accepter les dépenses qui sont liées aux projets.

Monsieur GIRAULT explique que les demandes ont été gonflées pour certains et d'autres ont joué le jeu.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, convient que cela reflète d'une grande inquiétude des cadres qui persiste car ils ne savent plus comment projeter leur

année. Auparavant, ils recevaient des crédits d'animations et de fonctionnement et les projets étaient discutés en CDUNSS et CRUNSS avec l'ensemble des parties. La nouvelle méthode budgétaire amène des dérives.

Monsieur Denis MIGUET, Directeur départemental UNSS de Seine-et-Marne, ne pense pas que les budgets aient été gonflés. L'année de référence est 2019, l'année avant COVID, plus l'augmentation des transports, de fluides et autres. Cependant, les services devront faire des choix concernant l'activité. Les cadres sont responsables et tiennent à l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise sur le budget de l'Etat, qu'outre la subvention, il y a un nombre important d'emplois qui sont financés par le MENJ pour le fonctionnement de l'UNSS. Il n'y a pas d'augmentation du budget mais un maintien.

Monsieur Loic DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille, demande la confirmation sur le fait qu'il n'y aurait pas de baisse d'activité tout au moins au niveau du district.

Monsieur GIRAULT clarifie ses dires et complète qu'il faudra prioriser le local mais réduire l'activité dans certains pôles, revoir par exemple le positionnement à l'international, même si nous devons y être présents.

Monsieur DAROUSSIN pose une dernière question. Si le budget de fonctionnement semble à l'équilibre, il faut également intégrer dans nos comptes le budget d'investissement qui va les grever de 600 000€ à 1 400 000€ supplémentaires.

Où en sommes-nous de la sécurisation de la structure ?

A ce rythme-là, combien de temps nous reste-t'il avant la déclaration de faillite de l'UNSS ?

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond que cela ne se pose pas en ces termes. Le budget d'investissement ne fait pas partie du budget de fonctionnement et ce n'est pas cela qui crée du déficit. Si l'on ne fait pas de budget équilibré, la structure ne sera pas viable. Même si un déficit est constaté in fine, il ne peut pas avoir été prévu initialement.

Madame COURTET donne quelques précisions sur l'investissement. Il y a une ligne dotation aux amortissements de 610 931 euros ; c'est dans tous les budgets, ce n'est pas de la dépense mais l'imputation d'une fraction de la dépense. Dans ce budget, une partie des dépenses a été intégrée un peu plus que l'an dernier.

Monsieur LECAMP demande si les dotations pour amortissement sont déjà dans le budget, ce qui voudrait dire que le montant des dépenses d'investissement est déjà fixé ?

Madame COURTET informe que comme les autres années, 1,465 million d'euro doit être priorisé.

Monsieur LECAMP souhaiterait connaître la réponse en cas de demande d'un besoin particulier en territoire. Monsieur LECAMP rappelle en effet une parole émise lors d'un Conseil d'administration où une priorité est donnée sur l'investissement informatique. Mais si un département souhaite aller vers un autre type d'investissement, cet investissement est-il refusé ?

Madame COURTET précise que l'assemblée générale donnera les orientations : par exemple tout ce qui est autour d'OPUSS, ensuite les ordinateurs. Si la priorisation est le matériel sportif, on regardera qui a besoin de matériel en fonction du projet également et de la date d'achat. Maintenant si on évoque le matériel hors budget, cela doit repasser devant l'assemblée ou le conseil d'administration. En cas d'urgence, suite à des dégradations par exemple, cela ne fera pas l'objet d'une information en instance *a posteriori*.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute que dans le budget proposé, le montant des investissements est de 559 000 euros comme signifié dans la note reçue avec les priorisations décrites par Madame COURTET.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, pose une question sur la trésorerie actuelle de l'UNSS et sur les réserves.

Madame COURTET répond que sur la dernière circularisation bancaire sur l'ensemble des comptes bancaires, on est à 10,500 millions d'euro et en attente de subventions très importantes pour nous. C'est relativement stable. On a eu une baisse de trésorerie l'année dernière que l'on reconstitue.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, notifie qu'il y a un souci sur la clarification des critères objectifs, tels que ce que l'on a le droit de dépenser ou autre. Les règles ne sont pas connues de tous.

Les débats qui se tiennent, montrent en effet qu'il y a une incompréhension totale des répartitions des crédits d'animation. Les collègues ne savent rien de ce que la DN leur versera. Auparavant, chacun-e savait que les crédits versés dépendaient des critères connus par tous : nombre d'AS, taux de pénétration de licencié-es, surface géographique, etc. Maintenant, les services ne savent plus ce que les autres reçoivent. Cela va générer des tensions entre services.

Prenons l'exemple d'un investissement : un service départemental avait le projet d'acheter une remorque pour la course d'orientation. Il avait fait des provisions depuis plusieurs années. Aujourd'hui, puisque vous avez vidé les caisses des services, il n'y a plus l'argent pour le faire. Il va quand même devoir faire la demande à laquelle on ne répondra peut-être pas favorablement. Et peut-être que c'est un autre service qui aura l'autorisation d'acheter cette remorque, alors qu'il n'avait fait aucune provision. Vous voyez bien que ça ne va pas.

Sur la ligne directrice « contenir la hausse des transports » : si l'UNSS ne peut pas agir sur l'augmentation du coût de l'énergie et des carburants, elle peut agir sur le coût des transports. Depuis janvier, le SNEP-FSU n'a fait que vous alerter sur les difficultés.

Il aura fallu attendre le 31 mai pour que vous fassiez une enquête. Des coordonnateurs de district vous ont fait part de leur projet de démission à la prochaine rentrée. Des motions ont été déposées dans plusieurs CD UNSS. Les petits transporteurs historiques ont été écartés de l'accord. Certains transporteurs avec lesquels nous travaillions auparavant, pensaient qu'ils avaient signé un accord avec la « grande UNSS nationale » et ont passé leur tarif par exemple de 120 à 680€. Or, ils pensaient qu'ils n'auraient pas à appliquer ce tarif avec l'UNSS locale.

Le SNEP-FSU a déjà fait des propositions :

- Ré-ouvrir l'appel d'offre aux transporteurs « historiques » ;
- Renégocier les conditions tarifaires ;
- Trouver une solution pour que les transports des AS habituellement remboursés au-delà des 50 % puissent être compensés.

Il faut absolument revoir cet accord.

Sur la masse salariale : on est aujourd'hui à 22,3% dans la part du budget. On était à un peu plus de 20% ces dernières années. Ça ne peut pas continuer comme ça. Nous demandons à revenir aux alentours de 20%.

Monsieur GIRAULT note que les échanges sont perpétuels. Les questions reviennent à chaque fois et les réponses reviennent également. Nous avons répondu aux questions sur les procès-verbaux précédents.

Madame PELTIER précise que l'accord cadre a été imposé. Il a été présenté en Conseil d'administration du 15/12/2022 mais n'a pas été mis au vote à l'assemblée générale qui a suivi.

Monsieur GIRAULT revient sur la genèse de cet accord cadre. La Cours des Comptes a ciblé le problème de transport à L'UNSS. Il y a eu un problème avec l'UGAP identifié par tous, il fallait changer. Nous avons dû construire un accord-cadre avec des échanges avec de nombreux membres. Le manque de chauffeurs et l'augmentation des prix ont fait que nous avons tous constaté des dépenses importantes. Juridiquement, nous regardons ce qu'il est possible de faire. Nous ne pouvons pas casser cet accord cadre, mais essayer de faire des améliorations.

Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, reprend que, *de facto*, l'activité sportive va être réduite car l'accord cadre coûte cher... Les cadres ne peuvent plus maintenir l'activité.

Monsieur GIRAULT ajoute que le maintien de l'activité pourra être analysé qu'à la fin de l'exercice.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait une analyse sur les subventions, notamment du Ministère des sports. Ce même Ministère a donné en effet 1M 800 euros pour la Gymnasiade. Si nous devons trouver des sources de financement, nous aimerions savoir quand le Ministère des Sports pense redonner des subventions à l'UNSS.

Madame PELTIER propose une autre piste de subvention possible pour l'UNSS : le ministère de l'agriculture dont les élèves sont présents sur les compétitions.

Ce ministère doit aussi être questionné sur les IMP que ne touchent pas les coordonnateurs qui exercent au sein de ces établissements.

Monsieur GIRAULT demande s'il y a des élus de l'outremer présents.

Madame COURTET précise qu'un élu des AS de La Réunion attaque l'UNSS au tribunal administratif pour discrimination.

Madame PELTIER répond d'une part que les élus de l'outremer ne viennent pas par souci d'économie et que ce n'est pas eux qui ont attaqué l'UNSS.

Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller Expert Sport Education, Direction des Sports, représentant Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, s'étonne que l'on ne parle pas de l'appui de l'Agence national du sport qui porte les projets de l'UNSS via le contrat de développement, le projet sportif fédéral et d'autres appels à projets, tant pour le national que les territoires jusqu'au AS qui devraient représenter 50% des subventions. Le Ministère chargé des sports était le premier à abonder sur les grands événements, dans l'organisation de la Gymnasiades via la DIGES. Précédemment d'autres crédits avait concerné la prévention du dopage. La nomenclature budgétaire a bougé dans la gestion de l'UNSS, ce qui entraine une difficulté à comparer les années. Mais la co-construction des projets et l'appui interministériel reste un élément essentiel pour la structuration et développement de l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose que l'on arrête la discussion. Il faudra analyser la situation de façon très précise et revoir l'accord cadre si cela persiste. On retient que le budget présente des recettes à hauteur de 35 333 129 euros et des dépenses de 35 722 410 euros dont des dotations pour amortissement de 559 000 euros

Tous les investissements demandés ne pourront pas être tous honorés.
Le vote par bulletin secret est demandé et accepté.

Résultat du vote du budget 2023/2024 (48 votants) :

Pour : 25

Contre : 21

Abstentions : 2

Le budget est donc adopté.

Monsieur HUBAC propose de réduire l'ordre du jour. Deux points seront conservés :

- La présentation de la charte Ethique
- Le point de suivi du dossier rugby

Les questions diverses feront l'objet d'un échange écrit.

VIII) Charte éthique

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, présente la Charte éthique de l'UNSS en se basant sur le document qui a été envoyé à l'ensemble des membres et modifié suite aux remarques émises lors du dernier conseil d'administration.

Vote de la charte éthique (44 votants) :

- Contre : 0
- Absentions : 0
- Pour : 44

La charte éthique est adoptée à l'unanimité.

Le point sur l'état des lieux du Plan National de Développement du Sport Scolaire 2024-2028 est reporté à la prochaine assemblée générale.

IX) Informations diverses :

Concernant le suivi de l'accident survenu le 14 /12/2022 lors d'une rencontre UNSS en Rugby :

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, précise en préambule que nous avons eu une augmentation du nombre des licenciés en rugby, soit + de 24%.

Une commission de discipline a été réunie et l'auteur des faits a été sanctionné.

Nous avons constaté nos manques assuranciers sur des accidents très graves. Sur un accident entraînant une incapacité totale, nous avons appris que le licencié était indemnisé en individuel accident à hauteur de 46 000 euro.

Il fallait regarder la protection de l'ensemble de nos licenciés. Nous avons trouvé le bon mode assuranciel qui permettait une reprise de l'activité rugby, cela a été fait en un temps record, les équipes qui ont travaillé sur le sujet en sont vivement remerciées. L'assurance complémentaire pour la fin de l'année scolaire s'élève à 0, 22 euros par licencié jusqu'au 31 août 2023.

Aujourd'hui, l'indemnité monterait à 1M d'euros en cas d'incapacité totale.

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, souhaite ajouter sur le volet disciplinaire que la commission disciplinaire qui avait été réunie suite à la dernière assemblée générale a conduit les débats en toute autonomie, pour faire une sanction du fait sportif à visée pédagogique. Une interdiction de participation aux organisations de l'UNSS a été posée sous réserve de suivre un programme d'intérêt général comme d'intégrer la formation de Jeune Arbitre, mais cette solution n'a pas été retenue par l'auteur des faits.

Ces derniers jours, il y a eu quelques articles de presse. Nous avons accompagné la famille avec le directeur du département et la direction nationale dès le début de façon concrète.

La famille a d'abord mis en demeure l'UNSS et l'assureur a versé en janvier 2023 un à valoir de 20 000 euros. C'est un premier versement qui pourra être consolidé en cas de constatations consolidées de l'incapacité physique. La famille aurait porté plainte en juin 2023, mais nous n'avons pas encore été saisis.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, reprend les données de plus 24% de licenciés en rugby et pose la réflexion, d'un jeu qui ne serait pas dénaturé mais praticable par l'ensemble des licenciés de l'UNSS.

Le jeu à 7 demande un certificat médical obligatoire mais beaucoup moins lourd que celui demandé par la FFR. Le rugby scolaire est compliqué car nous avons des sections sportives identifiées qu'à partir de la catégorie des minimes. Quels sont donc les réflexions en cours actuellement sur ce sujet ?

Monsieur GIRAULT remercie pour la question et conclut que nous avons un travail important sur ce sujet à l'aune du futur règlement fédéral 2024-2028. Les deux pratiquants impliqués étaient des joueurs de club. Suite à l'accident, nous avons arrêté l'activité quelques semaines pour nous armer d'un point de vue assuranciel mais également sur le devenir de la pratique du rugby à l'UNSS

Monsieur LECAMP souhaiterait que les CMN Rugby puisse être ouvertes aux non spécialistes afin d'avoir aussi leur angle de vision pour déterminer les règlements.

Concernant la candidature à l'obtention du droit d'organiser les Mondiaux scolaires de hand en 2025 :

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, revient sur le sujet du championnat du monde de Handball et sur le fait que son organisation serait validée par un vote en assemblée générale. Cependant, la date butoir assez proche, à savoir vers le mois d'octobre 2023, sera-t-elle en corrélation avec la réunion d'une instance ?

Monsieur GIRAULT affirme que ce championnat pourrait être européen et non mondial, que la phase de travail sur la faisabilité budgétaire est en cours et que cela sera présenté.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, clôture l'instance en précisant que les réponses aux questions seront faites par écrit. Il souhaite également de bons congés à venir pour tous.

Fin de l'assemblée générale à 13h46

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions qui nous ont été posées en marge de l'Assemblée générale.

Question 1 :

Pour les réunions des instances déconcentrées de l'UNSS (CDUNSS et CRUNSS) de la très grande majorité des territoires, les représentant(e)s des AS sont « invité(e)s » à y participer sous condition d'accord de la part de l'administration de leur établissement respectif.

Alors que nous préparons les prochaines élections pour le mandat 2024-2028, ne serait-il pas bienvenu de reconnaître l'investissement de ces collègues pour le sport scolaire en leur envoyant une CONVOCATION plutôt qu'une invitation ?

Dans de l'académie de Lille, La Rectrice (Mme V. Cabuil), sous l'impulsion de notre nouvelle directrice régionale (Mme M.A. Dupuy) a pris un arrêté de constitution « officielle » du CRUNSS et les membres du CRUNSS sont désormais réunis par ordre de mission.

Outre le changement sémantique qui ne laisse plus la possibilité à un chef d'établissement de refuser à l'un de ses enseignants de participer à une instance officielle de l'Éducation Nationale, les collègues se sentent reconnu(e)s dans leur fonction et il n'est pas vain de le souligner.

N'est-il pas possible, à l'occasion de la nouvelle mandature, que cette initiative locale soit généralisée à la France entière ?

Réponse 1 :

S'agissant du Conseil Régional de l'UNSS :

L'article 17 des statuts prévoit la composition du Conseil régional de l'UNSS (CR UNSS), dont la représentation des élus des AS élus.

L'article 18 des statuts prévoit que le président du conseil régional de l'UNSS convoque ce conseil pour au moins deux réunions par an.

Une convocation peut donc être émise. La forme de la convocation n'est pas définie dans les statuts ou le règlement intérieur. Il faut toutefois garder en tête que le CR UNSS est une réunion d'un certain nombre de représentant de l'environnement mais n'a pas la personnalité morale.

S'agissant du Conseil départemental de l'UNSS :

L'article 21 des statuts prévoit la composition du Conseil départemental de l'UNSS (CD UNSS), dont la représentation des élus des AS élus.

Cet article prévoit également que le président du conseil régional de l'UNSS convoque ce conseil pour au moins deux réunions par an.

Une convocation peut donc être émise. La forme de la convocation n'est pas définie dans les statuts ou le règlement intérieur. Il faut toutefois garder en tête que le CD UNSS est une réunion d'un certain nombre de représentant de l'environnement mais n'a pas la personnalité morale.

Question 2 :

Parcours Sup est maintenant en place depuis plusieurs années et chacun(e) essaye de faire valoir ses compétences pour amadouer l'algorithm... Les Elu(e)s des AS ont toujours agi pour que les compétences des élèves mises en œuvre au cours des activités de l'AS et de l'UNSS soient reconnues (aussi bien les titres nationaux obtenus sportivement que les compétences de Jeune Officiel).

Pouvons-nous avoir des éclaircissements sur les bonifications obtenues par les élèves faisant valoir ce type de titre ? Est-ce que ces titres doivent être obtenus lors de l'année de Terminale ? lors des années lycées ? Les titres obtenus lors de la scolarité en collège sont-ils maintenus au bénéficiaire de l'élève ? Et si c'est le cas, l'élève concerné doit-il avoir été licencié en continu jusqu'à la fin de sa scolarité ?

Réponse 2 :

Il n'existe plus de bonifications pour les titres et podiums nationaux UNSS, ni pour les certifications nationales Jeunes officiels, ni pour les épreuves du Baccalauréat, ni dans Parcours Sup. Ce qui était appelé le SHNUNSS jusqu'en 2020.

Depuis février 2023, une réflexion est entamée à l'initiative de l'académie de Créteil dans le but d'avoir une reconnaissance automatique des compétences de nos Jeunes officiels nationaux, selon le modèle existant pour les sportifs de haut niveau (Une simple coche + un téléversement d'attestation). Un groupe de travail composé de DNA, d'IA-IPR, d'IGESR et de collaborateurs « Parcours Sup » devraient se réunir pour envisager un calendrier de travail.

Aujourd'hui, il est possible pour chaque élève de déposer sur la plateforme des attestations ou diplômes UNSS certifiant de leur engagement dans la prise de responsabilité en tant que Jeune officiel UNSS. Lorsque les services sont interrogés à ce sujet par les élèves ou les familles, ils répondent favorablement. Les recherches sont désormais facilitées par le numéro de licence suivant l'élève chaque année. Certains questionnaires de recrutement en STAPS tiennent compte des niveaux UNSS des élèves selon un barème de points permettant un classement des candidats.

Question 3 :

Le projet fédéral de l'UNSS se nomme « PNDSS », plan national de développement du sport scolaire, laissant supposer que l'UNSS est la seule fédération à porter un projet de développement du sport scolaire. Dans un souci de collaboration et de meilleure compréhension de l'environnement sportif scolaire, l'USEP, union sportive de l'enseignement du premier degré, demande à l'UNSS de bien vouloir ajouter la mention « 2nd degré » au nom de son projet sportif fédéral (PSF)

Réponse 3 :

Le COPIL national qui se réunira mi-octobre va statuer sur ce point.

Le travail actuel concernant le futur plan 2024-2028 étudie une nouvelle dénomination qui devra faire l'objet d'une proposition et d'un vote en AG.

Question 4 :

En tant que représentant des cadres UNSS, j'aimerais pouvoir disposer d'un espace officiel de concertation avec mes homologues en territoires (SD +SR) afin de représenter l'ensemble des cadres et pas seulement ma simple parole ou celle de mon service et de mon académie, et de pouvoir rendre compte.

Réponse 4 :

Les directeurs des services territoriaux UNSS seront consultés en cette rentrée de septembre 2023 pour constituer un groupe de référents territoriaux. Ce groupe se réunira avec les DNA en visio plusieurs fois durant l'année pour évoquer tous les sujets portés à l'ordre du jour tant par les territoires que par la direction nationale.

Dans la mesure du possible, les référents territoriaux participeront en milieu d'année scolaire, avec les délégués techniques, au séminaire consacré à l'évolution du programme sportif de l'UNSS pour 2024-2028.

Question 5 :

Accord cadre : nous constatons une défection d'un nombre important d'AS sur nos rencontres départementales et académiques en raison d'un cout de déplacement qui ne leur permet plus de participer à toutes les compétitions ; elles opèrent des choix et de nombreux enseignants s'inquiètent d'ores et déjà pour l'année prochaine. Où en sommes-nous sur ce sujet ?

Réponse 5 :

Le transport des élèves sur les rencontres UNSS est au cœur des travaux de réflexion engagés par l'UNSS face aux problèmes concrets posés par la mise en œuvre de l'accord cadre transports sur tous les territoires. Tous les services de la direction nationale sont mobilisés pour trouver des solutions permettant la sortie de l'accord cadre avant son terme.

Question 6 :

Transport des élèves sur les rencontres : le paragraphe concernant le transport des élèves sur les rencontres à disparu du guide du chef d'établissement ; nous sommes régulièrement interrogés sur ce sujet (je dirige

personnellement avec mon adjoint Arnaud des formations sur responsabilité et sécurité dans le cadre du PAF et j'aurai besoin d'éléments clairs et précis sur ce sujet plus officiel que celui reçu par Fabien même s'il est précieux) ; auriez-vous des avancées à nous apporter ?

Réponse 6 :

Une information est en cours de préparation pour la rentrée 2023 afin de préciser les possibilités de transport des élèves sur les rencontres UNSS.

Question 7 :

Contrat licence : des commissions de travail s'étaient réunies pour faire des propositions sur une refonte du contrat licence, pourriez-vous nous en donner des nouvelles ? Nos lycées et LP notamment sont pour un grand nombre d'entre eux en grande difficultés et nous sommes inquiets pour l'année prochaine.

Réponse 7 :

Les réflexions engagées en groupe de travail en 2021 ont permis de présenter un certain nombre de propositions d'évolution du contrat licence. Les simulations budgétaires de ces différentes propositions révèlent systématiquement un manque-à-gagner de recettes sur les licences allant de 346000€ à plus de 1000000€. Aucune validation de ces propositions n'est intervenue dans les instances 2022. Compte tenu du contexte budgétaire actuel de l'UNSS, il est sans doute préférable de réouvrir la réflexion en y intégrant les éléments qui construiront l'UNSS de demain (PNDSS - RF - Plan Pluriannuel 2024-2028) afin de les mettre en cohérence pour la rentrée 2024.

Le CA a fixé le budget 2023 et sa ligne directrice qui est : pas de hausse, ni de baisse du contrat. S'il fallait mettre en place des baisses ou des exonérations, il faudrait augmenter le coût du contrat des autres.

Question 8 :

Problème des secrétaires comptables : ce sujet est un gros souci pour nous en territoire ; même si nous comprenons la nécessité d'avoir des comptables formés pour effectuer la comptabilité de nos services, vouloir transformer nos secrétaires comptables en comptable uniquement pose problème :

en effet, elles souhaitent pour nombre d'entre elles garder leurs dossiers sportifs et être en contact avec le terrain, ce qui fait sens pour elle dans leur travail au quotidien Par ailleurs, si ce devait finalement être le cas, qui reprendrait la charge des dossiers sportifs qu'elles géraient ? il faudrait embaucher de nouvelles secrétaires ce qui n'est pas en accord avec les propos sur le PV reçupréconisant une. Stabilité de la masse salariale ...et les départements ne sont pas du tout prêts à prendre cette charge en plus...nous allons au-devant de tensions importantes.

Réponse 8 :

La prise en charge de la comptabilité par des personnes formées doit permettre de dégager du temps aux directeurs départementaux qui eux ne sont pas formés à la saisie comptable. On pourrait dire qu'une comptable formée traite deux fois plus vite une saisie comptable qu'un directeur non formé. Au final cela permet de dégager plus de temps sur la partie sportive et le terrain en dégageant autant et plus de temps aux directeurs départementaux. Il est évalué que la saisie comptable pour un directeur de service départemental représente environ ½ à 1 journée par semaine.

Question 9 :

Nous aimerions des éclairages sur la phrase inscrite dans le PV : contenir les dépenses non essentielles à la pratique sportive : vous pouvez préciser ce qui n'est pas essentiel? Sauf erreur de ma part il ne me semble pas que nous ayons discuté des choix proposés ? Pourquoi supprimer t-shirt goodies ? Limiter les déplacements : concerne que la CMN ? car notre travail est en partie d'accompagner les enseignants sur les compétitions et notre présence ne serait-ce que pour apporter les médailles et gouters est indispensable : cela permet de garder le contact avec le terrain et c'est souvent l'occasion de discuter avec la profession et de développer des projets ou de faire avancer la discipline et les dossiers , par ailleurs notre présence est très appréciée et montre que nous les accompagnons et que nous ne sommes pas déconnectés du terrain .

Dans les préconisations du PV du CA : il est indiqué que les achats prioritaires sontnous n'y voyons pas les achats sportifs..... ?? par ailleurs, nous sommes nombreux à avoir travaillé sur la recherche de véhicule car on nous avait dit que c'était possible et parce que nous en avons un réel besoin et je ne vois plus cette option.. ? il nous faudra donc louer ce qui au final coutera plus cher à la structure ou alors on arrête certaines activités ? SRAV ? etc. ..Rejoins le sujet de ce qui est essentiel et des choix à faire si restriction budgétaire. Il est problématique pour moi de devoir voter en AG, au nom des cadres, des choses qui impacteront notre travail de l'année prochaine sans que les cadres n'aient été associés à ces choix ; nous comprenons qu'il y ait des choix à faire si besoin mais aimerions être associés à ce qui va nous impacter.

Réponse 9 :

Les ressources financières de l'UNSS sont contraintes. Il faut donc adapter les dépenses aux recettes fixes dont l'UNSS dispose. Les arbitrages ont été conclus en Conseil d'administration et sont présentés en assemblée générale.

Plus précisément, des T-shirts, gourdes, sacs à dos... sont donnés aux licenciés en souvenir de leur participation à un événement (il ne s'agit pas des T-shirts champion de France UNSS). Que ces T-shirts, gourdes, sacs à dos soient donnés ou pas, l'activité sportive se déroule. C'est en cela qu'ils peuvent être qualifiés de non essentiels à la pratique sportive. En revanche, les gouters participent à la récupération sportive et ne peuvent être qualifiés de dépenses non essentielles.

Les déplacements peuvent engendrer des coûts et de la fatigue, pouvant avoir des conséquences sécuritaires. Prévoir des déplacements de plus de 1000 kilomètres en 2 jours peut interroger.

Par le passé, il est uniquement autorisé de louer des véhicules. C'est une charge directe pour l'UNSS. Dans certaines régions/départements, les collectivités locales subventionnent des véhicules sous conditions d'achat. Les véhicules sont souvent nécessaires pour l'organisation de rencontre. Aussi, il peut être économiquement plus intéressant d'avoir recours à l'achat qu'à la location (courte ou longue durée). Pour autant, Si l'option « achat » peut être regardée dans le cadre d'un soutien local, il convient de programmer les achats pour que la trésorerie de l'UNSS puisse soutenir l'achat et que les dotations aux amortissements puissent être suivis.

S'agissant des mesures proposées, elles ont été discutées avec les directeurs nationaux adjoints qui sont les relais des académies.

Question 10 :

Revalorisation des cadres : j'ai posé la question personnellement au SG du rectorat de Versailles et Marie Céline a interrogé la DGESCO à de nombreuses reprises (je l'en remercie d'ailleurs) mais je n'ai pas de retour me concernant : les IFTS seront-elles revalorisées comme les ISOE des enseignants ? qu'en est-il par ailleurs de leurs défiscalisations ? et quid des NBI qui pourraient être augmentées ? au même titre que les enseignants ?

Réponse 10 :

La DGRH a écrit à l'ensemble des rectorats en août 2023 pour indiquer la revalorisation du régime indemnitaire de certains enseignants exerçant des fonctions spécifiques, à compter de la rentrée 2023-2024.

Question 11 :

1/UNSS EN CHIFFRES ET EN IMAGES (p15 du rapport général)

Il est précisé que ce document vient en complément du rapport général, or il semble qu'il n'ait toujours pas été réalisé. C'est pourtant un document qui nous paraît très important pour montrer aux parents, aux fédérations et à notre institution, en quelques chiffres clés, l'essentiel de notre activité.

Nous avons déjà fait cette demande en décembre dernier. Nous vous rappelons ici les données que nous souhaiterions qu'il comprenne :

- Nombre de licencié-es, taux de pénétration, pourcentage de filles, sport partagé (nombre d'APSA ou nombre d'élèves)
- Nombre de Sections Sportives Scolaires et d'Excellence et nombre de jeunes qui y sont inscrit-es
- Nombre de jeunes officiel·les

- Nombre d'activités proposées dans les AS et à l'UNSS et les 10 groupes d'APSA (activités de la forme, activités artistiques et d'expression, activités nautiques, APPN, disciplines enchainées, activités de performance, de précision, sports collectifs, sports de combat, sports de raquette).

- « Top 10 » des APSA (filles et garçons).

D'autre part, nous avons demandé d'avoir un accès à OPUSS pour avoir des données plus complètes. Quand pourrions-nous en disposer ?

Réponse 11 :

Tous les éléments de l'UNSS en chiffres et en images ont été intégrés à l'espace « UNSS en chiffres » développé sur Opuss. Un document récapitulatif des statistiques essentielles de l'UNSS est tout à fait envisageable par extraction de données stabilisées de la saison à la prochaine rentrée.

Reste à en choisir le format et à en faire un document « lisible » avec la direction de la communication.

L'accès aux statistiques nationales nécessite des droits qui pour le moment, impliquent également l'accès à d'autres fonctions d'Opuss qui ne sont pas consultables par l'ensemble de la DN. Il convient donc d'établir les besoins précis pour étudier la possibilité d'accorder une ouverture de droits complémentaires. Le travail est engagé avec Exalto, prestataire de développement de l'outil Opuss, pour donner l'accès à l'espace « UNSS en chiffres » à la rentrée 2023.

Question 12 : BUDGET 2023-2024

a) Règles d'attribution des crédits d'animation : Nous avons déjà abordé la question à plusieurs reprises sans réponse dans les diverses rencontres avec la DN comme en instances (cf. une de nos questions au CA extraordinaire du 13 juin). Auparavant les règles étaient connues de tous. Quelques exemples des critères qui existaient : Par académie : nombre de départements, nombre d'AS, taux de pénétration, nombre de licencié-es, superficie, nombre de CF depuis 10 ans, etc.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont désormais les critères que vous retenez pour verser ces crédits ? Et seront-ils connus de tous les services ?

b) Salaires : puisqu'une fois il est question des salaires bruts, d'autres fois de salaires chargés, d'impôts et taxes et que nous n'avons pas les montants des primes et indemnités, ne serait-il pas plus simple de parler toujours du total des comptes 63 et 64 pour préciser la masse salariale pour que nous puissions vraiment faire les comparaisons avec les années précédentes. Cela en faisant la distinction :

- à la DN (enveloppe par groupe de personnels) : DNA détachés ; Personnels de droit privé Directeur/trices et responsables des secteurs AF/Juridique/RH/com-marketing ; secrétaires de droit privé ; alternants
- dans les SD et SR : secrétaires de droit privé

Pouvons-nous avoir ces différentes enveloppes ?

Réponse 12 :

1) Il n'y a plus de « crédit d'animation », mais des budgets détaillés et proposés par chaque service qui ensuite sont arbitrés en CA et voté en AG. Ce n'est plus une enveloppe budgétaire descendante qui est attribuée et qui ne prenait pas en considération les bonis budgétaires des années précédentes, mais c'est une construction budgétaire qui émane directement de chaque service, qui est discutée avec chacun d'eux et ensuite arbitrée en CA et validée en AG. Un suivi budgétaire est donc mis en place et permettra de répondre à la politique sportive décidée en instance.

2) En effet, il est préférable de parler de salaires chargés, toutes taxes comprises y compris la taxe sur les salaires, d'autant que le taux de charges patronales des cadres détachés est supérieur aux salariés de droit privé.

Question 13 : COMPTABILITÉ

Les aménagements prévus pour la répartition des tâches de comptabilité au sein des services (ou entre services d'une même académie) posent le problème des missions et fiches de postes des personnels de droit privé. Sachant que les représentant-es de ces personnels ont émis un avis majoritaire défavorable sur cette nouvelle organisation au CSE, qu'est-il envisagé ?

Réponse 13 :

La prise en charge de la comptabilité par des personnes formées doit permettre de dégager du temps aux directeurs départementaux qui eux ne sont pas formés à la saisie comptable. On pourrait dire qu'une comptable formée traite deux fois plus vite une saisie comptable qu'un directeur non formé. Au final cela permet de dégager plus de temps sur la partie sportive et le terrain en dégageant autant et plus de temps aux directeurs départementaux. Il est évalué que la saisie comptable pour un directeur de service départemental représente environ ½ à 1 journée par semaine.

Cette évolution permet de répondre aux enjeux financiers et administratifs de l'UNSS, tout en permettant une meilleure performance de chacun dans ses tâches quotidiennes.

Question 14 : SNU

Après les épreuves anticipées du Baccalauréat en mars, c'est la mise en place du SNU à partir de mars 2024 qui vient encore en ajouter sur les difficultés de calendrier des championnats, rencontres et festivals pour les lycées. Le calendrier UNSS pour l'année 2023-2024 va-t-il prendre en compte ces nouvelles contraintes ?

Réponse 14 :

Le calendrier UNSS des CF 2024 est en cours d'élaboration, et il est établi actuellement par remontées des dates choisies par les services territoriaux organisateurs. Une coordination – harmonisation des différents championnats est réalisée par les DNA en charge des sports concernés avec l'aide des CMN, notamment pour répartir les délégués techniques sur ces différents championnats.

Les directeurs des services sont donc attentifs aux contraintes de leur territoire.

Il n'y a pas d'harmonisation des calendriers SNU sur le territoire national, chaque académie avançant selon son propre agenda.

Cependant, un point de vigilance pour mai 2024 est noté pour les remontées des qualifications compte tenu des 2 mercredis fériés 1^{er} et 8 mai.

Enfin, la réflexion de périodes limites d'organisation des rencontres lycées est en cours de réflexion pour le plan pluriannuel du règlement fédéral 24-28.